

CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 8 octobre 2019

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Xavier TURION, Chef de service, adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Françoise PETREAULT, Sous-directrice de l'action éducative - MENJ, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-direction de la gestion des carrières, secrétariat général, DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport - Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, Ministère des Sports, représenté par Monsieur Stéphane ZIMMER, adjoint à la cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des Sports
- Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe au directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, chargé de mission au bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des Sports
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, Groupe de l'EPS
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSEF, représentant le CNOSEF
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle représenté par Madame Danièle MONTAGNÉ, Proviseure du Lycée Galilée, Cergy-Pontoise
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée March Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnav Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Florent KUNZELMANN, enseignant EPS, élu des AS, animateur AS, Lycée Max Linder, Libourne, académie de Bordeaux
- Monsieur Gilles RODIA, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée A. et L. Lumière, La Ciotat, académie d'Aix-Marseille
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA
- Madame Claudine HERVY, Trésorière générale adjointe - PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France, représenté par Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Madame Corinne KALDI-MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Madame Régine PAILLARD, Proviseure du LP Edmond Rostand, Paris 18e
- Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne, sous-direction de l'action éducative, DGESCO, MENJ

I) Ouverture par Xavier TURION, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Xavier TURION accueille le conseil d'administration, le premier de l'année scolaire 2019/20 et donne la parole à Madame FERRY-GRAND, Provisoire de la Cité scolaire Claude Bernard, ravie d'accueillir le conseil d'administration de l'UNSS sur un territoire particulièrement sportif.

Monsieur TURION a pris le relais d'Alexandre GROSSE qui quitte le ministère. Il est désormais responsable d'un nouveau service créé dans le cadre de la réorganisation de la DGESCO, service dit de l'accompagnement des politiques éducatives qui comprend deux sous-directions dont celle de Madame Françoise PETREAU.

Quelques mots pour introduire cette réunion : « l'UNSS a vu ces dernières années une augmentation significative du nombre de ses licenciés, même si on observe un léger fléchissement cette année ». Monsieur TURION tient à remercier pour cette performance l'ensemble des acteurs du sport scolaire du second degré et tout particulièrement les enseignants d'EPS, animateurs d'AS, les chefs d'établissements, présidents des AS, les coordonnateurs de district, les cadres de l'UNSS, les parents d'élèves et les partenaires du mouvement sportif qui mettent toute leur énergie et leur force de conviction au service du développement de la pratique sportive chez les élèves.

Il y a quelques jours, la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), 1^{er} événement sportif de l'année, s'est tenue et a mobilisé partout sur tout le territoire, élèves, enseignants et parents, autour de rencontres sportives à la fois au sein des associations des collèges et des lycées, mais aussi à l'occasion de manifestations organisées par l'UNSS dans les districts, les départements et les académies.

Monsieur TURION tient à remercier tout particulièrement l'UNSS de Paris pour l'excellente organisation de la manifestation qui s'est tenue en présence des deux ministres au stade Jules Ladoumègue. Cette JNSS a été l'occasion de renouveler la convention cadre avec le mouvement olympique et sportif français et de signer 12 conventions de partenariat avec les fédérations sportives, ce qui est une manière de réaffirmer la place de l'UNSS et de l'USEP dans le développement du sport scolaire pour l'épanouissement des élèves. Cette année 2019/20 est une année très chargée pour l'UNSS avec la candidature de l'UNSS à l'organisation des School Summer Games 2022, les élections des représentants des associations sportives scolaires au sein des instances départementales, régionales et nationales de l'UNSS, l'évaluation du PNDSS 2016-2020 et la préparation du nouveau plan. En cette rentrée, l'UNSS se trouve incontestablement à la croisée des chemins, d'une part par le début de la mise en œuvre la convention pluriannuelle d'objectifs, la première signée avec le ministère qui marque notre engagement, notre soutien et notre partenariat ; d'autre part,, deux rapports de la Cour des Comptes viennent de souligner à la fois la nécessité pour le ministère d'apporter un soutien renforcé à l'UNSS mais aussi de lui demander plus et mieux, notamment en ce qui concerne la qualité de sa gestion et l'articulation avec le monde sportif.

La Cour des Comptes constate des améliorations de la gestion financière au cours de deux dernières années mais souligne qu'il reste encore des marges de progrès importantes et c'est pour tenir compte de l'existence de ces marges, qu'il faut prendre un certain nombre de mesures et apporter des réponses concrètes aux recommandations de la Cour des Comptes. Parmi celles-ci, Monsieur TURION signale que le ministère va mettre à disposition de l'UNSS auprès de la Directrice nationale un directeur financier qui travaillera en étroite relation avec la secrétaire générale et le directeur juridique pour accompagner le processus de professionnalisation du pilotage financier de l'association.

La cour s'interroge également sur le taux de pénétration par établissement et le taux de fidélisation des licenciés en constatant de très fortes disparités selon les régions et le type d'établissement. C'est un enjeu important pour les prochains mois, pour les années qui viennent, notamment dans les départements où les licenciés sont moins nombreux. Les corps d'inspection et les services rectoraux seront mobilisés pour accompagner les directions régionales et départementales de l'UNSS en ce sens.

Enfin, la cour s'étonne d'un manque de précisions et de régularité dans le compte rendu de la mise en œuvre du Plan National De Développement du Sport Scolaire et de la faiblesse des dispositifs d'évaluation de ce plan.

La convention d'objectifs qui comprend un certain nombre d'indicateurs aidera aussi à améliorer ce travail de restitution qui s'impose à tous.

Aujourd'hui, il est attendu du conseil d'administration, comme du ministère, de renforcer encore l'objectif qui est tout à fait en phase avec une grande priorité au cours des prochains mois du ministre qui est l'engagement des élèves. Il faudra porter haut l'ambition des manifestations sportives à venir dans cette période qui mène vers les Jeux Olympiques de Paris 2024. Cette ambition sera portée en gardant toujours comme fil conducteur le développement de la pratique sportive et associative des élèves pour contribuer à leur épanouissement et à leur réussite.

Monsieur TURION propose maintenant d'engager l'examen de l'ordre du jour, et laisse place aux déclarations liminaires.

II) Déclarations liminaires

Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée Nationale EPS pour le SE-Unsa :

Alors que nous sommes réunis en ce conseil d'administration pour échanger, entre autres, sur un bilan positif de l'activité UNSS sur ces dernières années, que ce soit en nombre de licenciés ou en adhésion aux événements plus ponctuels mais tout aussi importants pour le rayonnement de l'UNSS, alors que les résultats de la grande enquête nationale de l'UNSS de mai-juin derniers montre que tous ses acteurs, enseignants, élèves, parents et chefs d'établissements, ont une image positive et constructive de l'UNSS, la Cour des Comptes vient de publier son rapport bien moins favorable « L'École et le sport, une ambition à concrétiser » pour lequel le SE-Unsa a été auditionné au printemps dernier.

L'état des lieux que le rapport dresse sur l'enseignement de l'EPS et la dynamique du sport scolaire, tout comme ses recommandations qu'il préconise dans un indéniable but de rationalisation des moyens, témoigne d'un manque crucial de prise en compte de plusieurs réalités, notamment celle de la finalité assignée à l'enseignement lui-même.

Si le SE-Unsa partage la nécessité d'accompagner les professeurs des écoles dans la mise en œuvre des 3h d'EPS hebdomadaires et leur investissement dans le sport scolaire, il ne se retrouve aucunement dans la conception de l'enseignement qui irrigue le rapport.

Incarnant une certaine nostalgie des cours de gym d'un autre siècle, notamment lorsqu'il décrit l'éloignement entre l'enseignement de l'EPS et la pratique sportive fédérale, le rapport décline des préconisations sur les contenus à enseigner et les aptitudes à vérifier qui ignorent en grande partie la dimension éducative et sociale de l'activité physique et sportive. Le SE-Unsa, lui, revendique :

- une meilleure formation initiale et continue en matière d'EPS et une sensibilisation systématique à la dynamique Usep des enseignants du premier degré ;
- une augmentation du temps consacré à l'enseignement de l'EPS et la création d'une spécialité EPS au lycée ;
- une réelle reconnaissance et valorisation des enseignants du 1er et du 2nd degrés investis dans le sport scolaire.

Prétextant une lourdeur de fonctionnement, le rapport préconise aussi un rapprochement entre l'Usep et l'UNSS, voire une unification, occultant ainsi en partie leurs différences structurelles. Le SE-Unsa préfère encourager le renforcement et l'élargissement à tous les territoires des plans de développement communs et exige une dotation en temps et en moyens humains pour assurer la coordination des actions des deux fédérations.

Enfin, la volonté du rapport d'un meilleur pilotage de l'utilisation des équipements sportifs certes louable, ne doit en aucun cas ignorer que le défaut d'équipement subi par l'École est réel et ne se résoudra pas simplement en termes de rationalisation.

Pour le SE-Unsa, la Cour des comptes juge les moyens alloués à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire trop élevés au regard des résultats obtenus, notamment parce qu'elle se base sur une conception de l'enseignement

lui-même et de ses finalités totalement erronées, mais aussi une conception très, trop, statistique où seuls les résultats quantifiables reflèteraient les apports en termes d'apprentissage et de développement de l'élève.

Les réponses apportées dans un premier temps par Jean-Michel BLANQUER aux préconisations du rapport se veulent plutôt garantes des enjeux éducatifs et sociaux de l'enseignement.

Lors de la journée nationale du sport scolaire du 25 septembre dernier et lors du rendez-vous médiatique au stade Ladoumègue à Paris, le ministre en a profité pour réaffirmer son attachement à l'éducation par le sport, au parcours éducatif sportif de chaque élève, recentrant ainsi son discours de ces deux dernières années.

Si en 2018, les différents acteurs et partenaires du sport scolaire avaient attendu en vain les deux ministres, l'année 2019 aura été honorée de la présence de Jean-Michel BLANQUER et Roxana MARACINEANU.

Le SE-Unsa présent a pu y apprécier un changement de ton. La promotion depuis deux ans d'un « sport à l'école » quasi exclusivement vecteur d'olympisme et de champions a cédé la place aux valeurs éducatives et sociales des activités physiques et sportives à l'Ecole.

Durant ces deux années, le SE-Unsa avait déjà alerté à maintes reprises le ministère : déplacer les enjeux de l'EPS et du sport scolaire, signifiait indéniablement le risque de déplacer les missions, les acteurs et les temps et par conséquent les moyens alloués.

Le SE-Unsa réitère avec conviction sa demande d'un réel soutien de notre ministre de la dynamique du sport scolaire en France et même au-delà, condition sine qua non à l'engagement de tous les acteurs qui font vivre le sport scolaire au quotidien, condition sine qua non à la lisibilité publique et donc la crédibilité de ce qu'est le sport scolaire et des enjeux qu'il porte.

Si le SE-Unsa approuve les récentes mesures prises en faveur du développement de l'Usep, mesures que le SE-Unsa et son groupe Sport scolaire Tous acteurs exigeaient au sein de son Manifeste, si le SE-Unsa voit d'un bon œil l'annonce d'un parcours éducatif et sportif, la mise en place de licences passerelles, des jeux des jeunes, ... il restera très attentif et toujours aussi exigeant en matière de moyens alloués et mises en œuvre favorisés de ces mesures par notre ministère. Dans ces mêmes objectifs, le SE-Unsa avec sa fédération l'Unsa Education, sera très vigilant sur le pilotage territorial du sport scolaire dans le cadre de la réorganisation territoriale de la gouvernance du sport.

Je vous remercie de votre attention.

Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU

Merci Monsieur TURION des mots que vous avez bien voulu prononcer pour signaler le dynamisme du sport scolaire et l'engagement de tous les acteurs et actrices. J'accueille par contre avec la plus grande circonspection l'annonce que vous venez de faire concernant la création d'un poste de directeur financier. Vous la mettez directement en lien avec une réponse face au rapport de la cour des comptes... Est-ce à dire que vous partagez son analyse disant que le sport scolaire coûte trop cher en regard de ses résultats ?

Notre Conseil d'Administration se tient au lendemain d'événements dramatiques que ce soient des actes désespérés menant au suicide de collègues, des violences entre élèves jusqu'à la mort d'un d'entre eux et des violences envers des enseignants. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le contexte est loin d'être apaisé et serein au sein de notre système public d'éducation et les causes en sont multiples. Le sentiment d'abandon, de mépris est de plus en plus exprimé par les personnels et ce ne sont pas les propos du président de la république à Rodez sur les problématiques liées à la future réforme des retraites qui vont permettre de redonner confiance dans une Ecole qui nie de la sorte le travail et la professionnalité des agents.

Sur les questions qui nous occupent aujourd'hui et alors que tout indique qu'il faut développer la pratique physique pour tous les jeunes, que l'EPS et le Sport Scolaire ont un rôle majeur à jouer dans ce développement, force est de constater que les occasions manquées se multiplient à rebours de tous les discours officiels. Je ne reviendrai pas sur nos appréciations concernant le sort fait à l'EPS dont le sport scolaire est le prolongement mais je voudrais pointer les incidences des réformes menées tambour battant contre l'avis de la profession. La réforme des lycées

que ce soit dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle a un impact direct sur le sport scolaire. Dans une enquête que nous avons lancée, 28% des répondants pour l'instant nous informent que dans leurs lycées, compte tenu de la complexité des emplois du temps à construire, les mercredis après-midi sont maintenant devenus des demi-journées de cours ordinaires. Je ne peux m'empêcher de repenser à la réponse de Monsieur Huart, alors DGESCO, qui, lors d'un CSE et en réponse à mon interpellation sur la baisse des horaires disciplinaires avait affirmé haut et fort que cet amoindrissement des temps disciplinaires visait à permettre aux élèves de s'engager dans des activités culturelles dont le sport et que cela allait permettre le développement du sport scolaire... Encore raté !

Je pense aussi, en ces temps de rentrée, aux moyens insuffisants dont disposent les académies et les établissements scolaires qui se traduisent par des classes sans enseignants (donc sans animateurs d'AS pour des établissements à Bordeaux, en Guadeloupe, à Lyon), une baisse des IMP des coordonnateurs de districts (-10% à Bordeaux, à Nancy-Metz), des cours en INSPE le mercredi après-midi empêchant les stagiaires d'animer l'AS (Rennes), à de plus en plus de velléités, à l'encontre des textes officiels, de rendre séparable le forfait (Nantes) etc. Et ce, sans évoquer les créneaux d'animation hors mercredi qui sautent ou sont déplacés sans prise en compte des contraintes fortes d'installations sportives. Le développement du sport scolaire risque d'être confronté à un coup d'arrêt si le ministère ne prend pas les décisions qui s'imposent. Dans ce cadre, le rapport de la cour des comptes qui propose au final de faire plus et mieux avec moins en ouvrant la porte à d'autres acteurs, constitue une nouvelle attaque. Considérer le service public du sport scolaire comme un coût et non un investissement d'avenir est à contre sens de l'histoire et des enjeux.

Nous avons dans cette instance à y être vigilant (je sais qu'on l'est) et à ne pas tomber dans la dictature du chiffre. Si la quantité peut avoir quelques bénéfices, c'est à la qualité qu'il nous faut veiller parce que ce qui entre en ligne de compte dans le service public d'éducation, c'est la formation des jeunes qui nous sont confiés. Nous en sommes à plus de 30 élèves par animateurs. Penser à augmenter encore cette capacité se fera de facto au détriment de la qualité de la formation et de la sécurité des élèves. De la même manière, la multiplicité des actions ne doit pas entraîner une forme de zapping où un axe d'action chasserait l'autre sans cesse rendant illisible cette action éducative et n'opérant pas les transformations nécessaires qui sont visées. L'Education vise à transformer les élèves, les acculturer et non les accompagner dans leurs représentations et leurs pratiques. J'ai dans le viseur, en disant cela le E-Sport sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici mais aussi l'usage des réseaux sociaux ou encore des politiques où l'on ferait un coup la pratique des filles, un coup un travail sur l'éthique, un coup sur les Jeux Olympiques etc. Il y a nécessité à travailler à la cohérence d'ensemble pour donner plus à voir le projet éducatif du sport scolaire de second degré. Cette cohérence aura également à être partagée avec l'ensemble des acteurs pour qu'elle diffuse au sein de notre institution et à l'extérieur. L'enjeu démocratique est donc crucial et les élections UNSS qui vont se dérouler, doivent être un moment fort pour partager ces enjeux. Sur ce sujet, les directeurs départementaux ont très vite relayé la note de service auprès des chefs d'établissements, présidents d'AS et les enseignants d'EPS. Les appels à candidature sont quant à eux très diversement relayés et nombre de nos collègues ne sont pas informés. Nous avons formulé la demande que ces élections puissent être fortement portées par les autorités académiques et rendues visibles sur les sites des DSDEN et/ou des rectorats. Or, à ce jour, il n'en est rien... Peut-être cela sera-t-il le cas lors de la période de vote du 6 au 22 novembre, nous l'espérons vivement !

Nous tenons à vous remercier pour le travail en collaboration réalisé sur cette note de service qui a permis une évolution positive en regard de celle de 2015 et nous espérons que cela favorisera l'expression du plus grand nombre.

Pour finir, parce que je ne veux pas être long, je souhaiterais revenir sur des demandes que nous avons formulées pour voir comment travailler et dans quelle temporalité. Plusieurs choses étaient à la réflexion et n'ont pour l'heure pas eu de suite. Je veux parler du groupe de travail sur la communication, du groupe de travail pour porter une réflexion sur les contenus (APS, modalité de rencontres, nombre de championnats de France, formes de rencontres...), du groupe de travail sur les postes de droit privé nécessaires au bon fonctionnement des services. Je sais nos contraintes respectives mais ébaucher ces travaux ne serait pas accessoire.

Enfin, maintenant que se dessine un grand pôle éducatif avec un rapprochement du ministère des sports et de celui de l'Education nationale, les informations contradictoires circulent. En bref, circule tout et n'importe quoi et bien

souvent d'ailleurs n'importe quoi... Pourriez-vous, et je m'adresse plus particulièrement aux représentants du ministère des sports et de l'éducation nationale, nous donner quelques éclaircissements quant aux missions qui seraient dévolues aux professeurs de sport ? Et dernier point sur ce sujet des liens « sport à l'école » comme c'est maintenant l'expression et « sport civil », nous avons demandé à connaître la liste des Sections Sportives Scolaires lors de l'AG du 21 mai dernier, pourrions-nous en disposer parce que nous avons un différentiel assez conséquent entre les chiffres annoncés et les retours de terrain ?

Je vous remercie de votre attention.

Gilles RODIA, élu des AS, animateur d'AS, académie d'Aix-Marseille, souhaite la bienvenue à Monsieur TURION au nom des représentants des AS, se dit surpris d'entendre ses propos dans la mesure où il leur ait demandé de réagir à ce rapport et d'améliorer certaines parties de leur fonctionnement. Les animateurs d'AS ont déjà plus de 30 élèves à leur charge le mercredi après-midi, sont la plupart du temps en défaut d'installations avec la mise en place de la nouvelle réforme des lycées par laquelle les lycées sont obligés de mettre des cours le mercredi après-midi. Ils sont vraiment en défaut au niveau de l'AS pour pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions possibles et ont plutôt envie de dénoncer ce rapport. Il y a vraiment une confusion entre l'EPS, le sport scolaire et le sport en général.

Florent KUNZELMANN, élu des AS, animateur d'AS, académie de Bordeaux : Les élus des AS seront aujourd'hui maladroits et redondants dans la mesure où ils ont l'habitude d'avoir un temps de rencontre avant la tenue des instances. La réception tardive des derniers documents accentue cette difficulté de même que les modalités de présentation qui nous obligeront à nous adapter par des interventions plus désordonnées.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, répond aux demandes de Monsieur HUBERT : Il avait été évoqué la nécessité de faire un groupe de travail autour de la Communication, raison pour laquelle une Commission Mixte Nationale (CMN) a été créée. Pour les autres sujets, notamment sur celui autour de la nature des championnats qui seront mis en place, l'UNSS est en train d'y travailler. Un séminaire autour du règlement fédéral entre autre réunira les délégués techniques au mois de janvier prochain. Elle informe par ailleurs que la liste des sections sportives vient d'être envoyée dans les territoires. Enfin, quant à la réflexion sur le plan annuel, la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) fait partie des éléments sur lesquels des échanges vont avoir lieu. Pour cela, un petit retour en arrière est nécessaire. Cette instance doit donc commencer en parlant de la rentrée et nous allons nous positionner sur ce qui a été fait l'année précédente. Cela va de fait permettre d'expliquer pourquoi nous avons choisi de réunir un conseil d'administration (CA) aujourd'hui, ce qui n'était pas d'usage, mais surtout va permettre de ne pas être complètement engagé dans l'année scolaire suivante.

Madame COSTANTINI souligne qu'elle est désolée d'avoir été contrainte de modifier l'horaire de la tenue de cette instance, ce qui n'est pas une modification pérenne. L'UNSS étant fortement reconnue dans le monde sportif, elle a désormais la grande chance de siéger à l'agence nationale du sport (ANS). Puisque l'UNSS appartient au collège des fédérations non olympiques, affinitaires, multisports, scolaires et universitaires, il a été acté dans ce collège de faire en sorte qu'à titre de suppléant ou de titulaire, le sport scolaire soit toujours représenté. De fait, au niveau du conseil d'administration de cette agence, Madame Costantini représentera le sport scolaire en tant que suppléante, et au niveau de l'assemblée générale, elle sera représentante de cette agence. Etant donné que la première réunion de l'assemblée générale est cette après-midi, il lui semblait important que le sport scolaire soit effectivement représenté.

L'année 2018 - 2019 est une année qui a été riche en événements. Madame Costantini a effectué une présentation du rapport général avec l'ensemble des directeurs nationaux adjoints à l'exception de deux qui ont quitté l'équipe de la direction nationale l'année dernière. Ainsi, elle a suppléé à leurs absences et a présenté leurs comptes rendus de dossiers. Madame COSTANTINI a souhaité insister sur le fait si certaines expressions se font sur le sport scolaire, c'est peut-être aussi parce qu'il ne communique pas suffisamment correctement sur ce qu'il réalise. Madame Costantini demande de pouvoir diffuser ce qui se fait, de pouvoir exprimer à chacune des personnes ce que cette instance représente ainsi que les éléments qui y sont exposés. Les présentations effectuées lors de ce conseil d'administration sont à la disposition des membres de ce même conseil.

Il a été évoqué l'envoi tardif d'un document parce que le rapport général a bien été présenté dans les 15 jours. En revanche, l'UNSS en chiffres et en images, présenté lors de la dernière l'AG a tout simplement été oublié d'être envoyé. Madame Costantini prend donc la responsabilité de cet oubli et s'en excuse, mais réitère que cette présentation est exactement la même que celle transmise en AG l'année dernière.

Lors de prochaine AG, Madame Costantini présentera l'UNSS en chiffres et en images 2018/2019. Pour cela, il faut arrêter la vie des AS. Toute l'architecture est faite. Philippe DEKEYSER, directeur des sports et Bernard QUINCY,

directeur des systèmes d'information et Madame Costantini travaillent sur le prochain document afin qu'il puisse être publié en version papier et envoyé à tous nos partenaires ainsi qu'aux établissements scolaires. Pour qu'il n'y ait pas d'interprétation erronée des chiffres donnés, ces chiffres pourront être analysés afin de ne pas faire dire à ces données l'inverse de ce qu'elles représentent.

III) Approbation du PV du CA du 5 avril 2019

Remarque :

Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers : A la page 8, il y a un résumé de son intervention qui réapparaît à la page 13 dans son intégralité, idem pour celle sur le budget.

Madame COSTANTINI pense que cela est volontaire puisqu'on a souhaité que les échanges soient enregistrés. La secrétaire a certainement souhaité d'un côté faire un résumé et de l'autre pouvoir repositionner l'intégralité de l'expression afin qu'il n'y est pas de problème sur une éventuelle interprétation.

Monsieur TURION met au vote le procès-verbal approuvé à l'unanimité, avec cette réserve, puis donne la parole à **Madame Nadine RICHARD, représentant la Ministre des Sports**, qui souhaite intervenir sur la remarque de la création d'un pôle éducatif.

Les choses ne sont pas encore arbitrées. Des travaux ont été engagés au niveau des secrétaires généraux du ministère de l'éducation nationale et des affaires sociales pour travailler sur l'organisation territoriale de l'Etat. Les travaux sont en cours, à la fois sur le niveau régional avec un projet pour créer des futures DRAJS. Les travaux se poursuivent aussi pour savoir comment et sous quelle forme d'organisation les missions seraient exercées au niveau départemental. On est encore dans une phase de réflexion sans que les arbitrages aient été rendus à ce stade. Le travail privilégié en terme de phasage est un travail qui consiste d'abord à travailler sur l'organisation administrative avant d'entamer un second chantier qui aura plutôt lieu l'année prochaine et qui consistera à revisiter les missions de ces futures organisations. Dans un premier temps, la réflexion concerne un rattachement des effectifs et un deuxième temps sur un travail portera sur la restructuration des missions dans une logique d'optimisation qui sera liée à l'organisation retenue. De plus amples informations seront accessibles quand les arbitrages commenceront à être rendus.

IV) Présentation du rapport général de l'UNSS 2018/2019

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, propose de passer à la présentation du rapport général (RG) en mettant à disposition la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Education nationale qui rejoint celle signée antérieurement avec le ministère des sports.

Elle recommence ce panorama de l'année 2018/19 par un point, sur lequel même si des efforts ont été réalisés, cela n'apparaît pas de manière évidente sur les chiffres. Nous avons encore trop peu d'instances qui ne se déroulent pas tels que les statuts le proposent. A chaque fois, il y a ce qui avait été prévu, ce qui a été réalisé et les mises en perspectives sur l'année en cours. Malgré les efforts souhaités, les résultats ne sont pas suffisamment probants. Il a donc été décidé de faire en sorte que les directeurs nationaux adjoints soient encore plus insistants et qu'ils puissent demander régulièrement dans tous les territoires l'état de ces instances. Malheureusement, on se rend compte qu'elles ne se tiennent pas parce que le recteur ou l'inspecteur d'académie n'étaient pas présents. Pour autant, il leur a été rappelé qu'ils ont des représentants et que l'instance prévue sur un calendrier doit se tenir et qu'il est de leur responsabilité de se faire représenter, ce qui a été fait sur un très grand nombre de cas. Madame Costantini espère de fait pouvoir présenter des chiffres plus à la hauteur. Un territoire pose cependant encore problème, celui de l'académie de Lille puisqu'elle ne s'est absolument pas réunie, tout comme l'académie de Créteil où il n'y a eu aucun conseil régional l'an passé. Madame COSTANTINI y est allée faire la rentrée pour installer les nouveaux cadres mais aucun retour dans le cadre des instances n'a été fait. Il reste aussi encore 14 services régionaux avec 1 seule instance. Là encore, elle souhaite faire en sorte que les 2 instances puissent se réaliser partout.

Sur le fonctionnement, elle fait remonter peu de différences significatives au niveau des chiffres.

La présentation des nouveaux cadres est compliquée à comprendre. Ce ne sont pas de nouveaux cadres qui ont été retenus au mois d'avril 2019. Les cadres retenus sont ceux qui ont fait l'année scolaire dernière. Il y a peu près toujours le même turnover réalisé chaque année. Les personnes engagées dans ces fonctions sont des gens

pérennes qui s'engagent de manière importante. Ce sont des personnes qui étaient dans les fonctions d'adjoints et qui demandent d'assurer les fonctions de directeurs, de directrices, que ce soit au niveau régional comme au niveau départemental. Il y a une véritable professionnalisation auprès des cadres. Nous souhaitons en effet recevoir les cadres dès qu'ils sont nommés officiellement. Ils ont déjà eu un temps de formation portant sur la comptabilité. Ce plan de formation des nouveaux cadres va donc être relancé. Il n'y aura plus cette année, comme on s'y est engagé, 2 séminaires des cadres. Il y aura simplement un séminaire en fin d'année sur juillet avec un travail préparatoire à la rentrée pour que celle-ci soit faite avec des éléments donnés. D'autres plans de formations des cadres s'organiseront à la place du séminaire de janvier. Ce seront des séminaires avec des thématiques qui participeront à la formation et à l'amélioration de la professionnalité de nos cadres.

Madame COSTANTINI laisse la main à **Sean GANDRILLE, Directeur des affaires juridiques** à propos **des services civiques**.

Les services civiques sont un dispositif piloté par l'agence du service civique dont l'UNSS profite de manière relativement limitée sachant que c'est un dispositif qui est contingenté, notamment en nombre de mois. Chaque volontaire a effectué son service civique sur une durée allant de quelques mois à 8 mois. Il y a 2 types de service civiques : un pour les 16/25 ans et un autre pour les plus de 25 ans. L'UNSS est plus sur la partie 16/25 ans. On peut utiliser les services civiques au sein de l'UNSS parce qu'un agrément nous a été délivré par l'agence nationale du service civique pour une période de 3 ans. Cet agrément a été délivré le 9 octobre 2018. Il y a 3 différents thèmes qui rentrent dans le cadre du service civique et un quatrième très peu utilisé que l'on essaiera de mettre en place cette année. Il s'agit de la sensibilisation des associations sportives à la pratique sportive respectueuse de l'environnement. Pour 2018, on dénombrait 26 services civiques pour des missions d'intérêt général au sein de l'UNSS. Pour 2019, il y en a 16 et pour 2020, pour les mois de janvier/février, il y en a 4 pour l'instant. La question du devenir du service civique se pose avec l'instauration du service national universel (SNU). Un rééquilibrage aura bientôt lieu entre ces deux dispositifs, pour l'instant, il n'y a pas plus de visibilité.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : une présentation va être maintenant faite en terme d'activation de réalisations auprès des élèves grâce à l'ensemble de cette ressource humaine.

Il va falloir repartir de l'acronyme AIR (accessibilité, innovation, responsabilisation) point d'orgue et feuille de route du PNDSS et qui est décliné avec 2 points mis en exergue que sont la territorialisation et le dossier Ethique qui ont été sur cette année des actions particulières que nous avons menées, notamment la réflexion sur la territorialisation qui permet outre la réflexion que nous avons avec les cadres pour être à la fois proactif mais aussi actif dans la réflexion sur la nouvelle territorialité et sur l'intégration de nouvelles personnes dans le champ de l'éducation et du sport, de faire en sorte que les propositions faites sur les territoires soient remontées au niveau national et valorisées pour essayer de les reproduire sur d'autres territoires pas forcément initiateurs de propositions. Le dossier Ethique a été présenté de manière un peu différente des usages cette année. La directrice se dit satisfaite de la manière du résultat car ce dossier est devenu un point d'orgue de la rentrée, un peu comme la Journée Nationale du Sport Scolaire. C'est un point essentiel de faire en sorte que ces 2 axes qui sont des motifs d'agir, animation et développement de la pratique sportive, responsabilisation et engagement associatif, soient bien traités de la même manière et avec une égale récurrence et un égal impact. De fait, cette année, nous n'avons pas fait le prix Ethique au sénat au mois de juin comme les années précédentes mais il a été fait au mois de septembre, temporalité que l'UNSS va garder. Le contact a été déjà pris avec le sénat pour que la retransmission faite sur les territoires cette année soit encore plus importante et permette d'avoir une interaction avec les académies en territoires et la rediffusion officielle par les différents médias.

Ce rapport général valorise encore 4 fonctions du sport scolaire : éducative, culturelle, sociale et santé avec des réalisations différentes et des propositions nouvelles. Madame COSTANTINI tient à remercier l'ensemble des acteurs présents dans cette instance parce qu'à différents moments, sur différentes propositions, un travail a vraiment toujours été effectué tous ensemble. Parce que l'UNSS a essayé de mettre en avant ces 4 fonctions, la directrice souhaite notamment remercier le ministère des sports et l'ensemble de ses services. En effet, plusieurs temps de travail communs ont eu lieu, en plus de celui réalisé autour de la CPO. On ne pourra ainsi plus parler de dichotomie entre le sport scolaire et le sport fédéral.

La directrice donne la parole à **Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint**, à propos du **fond de solidarité**. L'année dernière, l'UNSS a eu 218 dossiers à traiter et a eu 279 associations sportives. Les demandes en terme d'aides sont liées aux déplacements, non pas par rapport à la compétition mais par rapport aux événementiels

initiés par les districts et les départements. Les déplacements sont en particulier liés au milieu rural. On a une aide également vers les établissements des quartiers prioritaires. Aux championnats de France, on a cette volonté de la commission d'aider les associations en ce sens. Il faut également souligner une vraie problématique des DOM avec une réelle paupérisation et de grosses difficultés de fonctionnement des associations sportives (AS). Monsieur ANDREASSIAN tient à remercier la commission nationale de sa vigilance avec au sein de notre instance un représentant du SE/UNSA, du SNEP, deux cadres UNSS et lui-même. Il se dit très attaché aussi à ce que pensent les cadres régionaux et départementaux sur ces demandes de dossiers. Chaque demande reçoit à la fin des décisions un courrier qui explique le pourquoi des réponses. En terme de participation, on a une vraie volonté d'avoir une vigilance au niveau des cadres et un travail commun avec l'inspection pour aider ces AS en difficultés, les redynamiser et les accompagner sur le long terme, sachant que sur les aides données, très peu d'AS ont fait une demande l'année suivante.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale SNEP/FSU :

A propos des sections sportives scolaires (SSS) : sur les dossiers de demande d'aide au fonds de solidarité que nous avons eus à étudier l'an dernier, un sur cinq justifiait sa demande en raison de championnats de France multiples parce qu'il existait une ou plusieurs SSS dans l'établissement. Les AS ne peuvent assumer seules les SSS qui sont des dispositifs créés à l'initiative des EPLE qui doivent aussi en prendre la mesure.

Monsieur ANDREASSIAN aborde ensuite le **dossier Ethique** par lequel il existe au niveau national une charte comportementale liée aux différentes compétitions effectuées sur les territoires. Depuis maintenant 3 années, l'hymne national a été mis en place sur chaque championnat de France, pour aller dans le sens de la défense des valeurs de la République. Il souhaite aussi souligner le travail des animateurs sportifs au quotidien qui, au-delà de l'aspect sportif sur le pôle citoyen, sont en particulier sur le dossier génération responsable.

Les 2 dossiers sont liés au prix national Ethique ainsi qu'aux masterclasses au théâtre forum. L'enjeu premier pour le prix national Ethique est de solliciter les associations sportives pour qu'elles puissent créer un projet lié à la lutte contre toutes les formes de discrimination mais notre intérêt au-delà de l'AS est que cela soit un projet interdisciplinaire. Il faut aussi que cela soit un projet pérenne et non pas sur une seule année. Le dernier point implique la communauté éducative de l'établissement. 100 dossiers ont été enregistrés cette année. C'est à la fois beaucoup mais à la fois très peu, par rapport au nombre d'associations sportives qui existent, raison pour laquelle les cadres ont été sollicités pour qu'on puisse avoir 2 à 3 AS au moins, sur chaque département, qui se proposent sur le prix. Cette année, 20 lauréats ont été récompensés.

Enfin, le théâtre forum a été mis en place depuis 5 années. L'UNSS intervient dans les établissements ou dans plusieurs blocs d'établissements pour faire en sorte de sensibiliser les élèves sur un travail interactif en proposant des scénettes par des troupes de théâtre professionnelles avec lesquelles les élèves sont associés pour sensibiliser les élèves sur, à la fois, les comportements et les propos tenus et ensuite pouvoir rejouer toutes les scènes de façon positive. Cet axe est à développer car il a un réel impact sur l'établissement. Tous les chefs d'établissements rencontrés après coup, disent que cela impacte vraiment les élèves. De fait, on va avoir deux troupes de théâtre. Il faut aussi réfléchir aux ateliers théâtre dans les lycées pour demander aux élèves qui font déjà du théâtre, de travailler sur les différentes thématiques de discrimination. Sur ce dossier, la Délégation interministérielle de lutte contre l'homophobie, le racisme et l'antisémitisme (DILCHRA) va de nouveau aider l'UNSS pour aller dans le sens de ce projet. C'est plutôt un point positif et donc une reconnaissance de ce projet.

Nathalie COSTANTINI rajoute juste des éléments. Le premier est en lien avec une demande faite par la DGESCO l'année dernière pour que tous les services de la DGESCO soient associés à ces projets autour du sport scolaire.

En terme de perspectives, nous aurons l'année prochaine à l'occasion de la signature de convention avec l'AFLD, l'association française de lutte contre le dopage, une réflexion et un prix dans le cadre du prix Ethique action.

Enfin, le troisième point est en lien avec un projet initié avec la Fédération Française de Football. Avec la problématique des supporters dans les stades, une réflexion a été engagée avec les jeunes qui sont allés voir les matches de la Coupe du monde de Football au mois de juin dernier. Grâce à cette nouvelle fonction qui est celle de supporter et qui va engager les jeunes, un travail autour d'une charte du supporter va être mis en place et permettra d'être utilisé lors du championnat du monde de Futsal à Lyon en juin 2020.

La directrice propose alors de poursuivre avec **l'éducation prioritaire** et redonne la parole à **Monsieur ANDREASSIAN** : On peut remarquer que la part des 30% a presque doublé en 5 ans. Cela traduit aussi une volonté des districts d'aller vers des événementiels mais aussi d'inciter les établissements REP+ ou anciennement les établissements d'éducation prioritaire à s'impliquer de façon pérenne dans l'AS. Le premier enjeu pour ces élèves

n'est pas de les motiver mais plutôt de les garder ensuite dans l'AS jusqu'à la fin de leur cursus, à la fois pour favoriser leur réussite scolaire mais aussi pour favoriser le climat social dans l'établissement.

Monsieur ANDREASSIAN rencontre tout de même un point de difficulté avec le décrochage scolaire. Il incite les cadres à aller vers les rectorats pour initier un travail contre le décrochage sur lequel il va encore falloir beaucoup insister. En terme de perspectives, il sera important pour ces quartiers prioritaires d'ouvrir l'As vers l'extérieur, c'est-à-dire qu'il faudra créer des liens avec les associations de quartiers, les clubs pour pouvoir faire en sorte que les élèves de ces quartiers disposent d'un suivi au-delà de leur scolarité. Deuxième point à souligner : Monsieur Andreassian a été invité par Monsieur LENA qui s'occupe des cités éducatives pour que l'UNSS ait son mot à dire sur l'ensemble des cités éducatives créées et sur la thématique relative à la promotion de la politique éducative autour de l'école. Une commission nationale va être d'ailleurs créée cette année avec les responsables des cités éducatives car Monsieur Andreassian pense entre autre que l'école ouverte donnera un bon appui pour justement aller dans ce sens-là.

Nathalie COSTANTINI souligne 3 perspectives importantes :

Cités éducatives et décrochage scolaire sont est un sujet complexe mais qui participe de l'idée que des talents sportifs peuvent permettre de se raccrocher au système scolaire. Il faut que l'on puisse redonner confiance à ces jeunes et démarrer une nouvelle réflexion avec des jeunes qui peuvent montrer un certain nombre de talents. Cela va tout à fait dans la mise en avant du lien avec les politiques ministérielles et la remontée de mettre en avant la pratique sportive comme un élément moteur au service des autres apprentissages.

Le troisième point sur lequel nous avançons est la réflexion sur engagement associatif, sport scolaire et parcours professionnel des jeunes. L'éducation prioritaire sera peut-être le lieu d'expérimentation de nos propositions pour essayer d'accompagner les jeunes qui sont, soit engagés comme pratiquant sportif, soit engagés comme jeune officiel et qui découvrent de nouvelles manières de considérer leurs parcours professionnels.

Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS :

Dans le compte rendu du dernier conseil d'administration, Bernard ANDRE avait présenté la notion complémentaire : animation, gestion, projet sportif qui va dans cette direction-là : de donner à des jeunes qui sortent de lycées professionnels ces débouchés dans les métiers du sport au sens très large, et pas seulement dans l'animation. Pour cela, il y a deux façons d'y arriver : soit dans une structure de lycée professionnel, soit en apprentissage. Ce serait donc particulièrement bienvenu que l'UNSS puisse prendre quelques contrats d'apprentissage dans ce cadre-là.

Madame COSTANTINI souligne qu'elle a rencontré le responsable de l'ANDSA qui est l'association nationale du sport pour les apprentis avec laquelle l'UNSS va signer une convention pour pouvoir intégrer le sport scolaire à ces jeunes. Nos événements sportifs sont de plus en plus accompagnés par des jeunes qui, dans le cadre de leur parcours professionnel, accompagnent nos événements. C'est le cas pour des jeunes en formation ARCU (accueil relations clients usagers) et c'est le cas pour des jeunes en formation d'assistant prévention et sécurité. Ce sont des jeunes qui, en fonction du contexte, dans lequel se font les événements ou les championnats, sont réquisitionnés et participent à l'événement. Cela a été le cas sur les championnats de France indoor d'athlétisme où le travail a été tellement pris en amont que les enseignants de la partie professionnelle se sont servis de l'événement pour valider officiellement ce travail dans le cadre du diplôme les jeunes. L'UNSS arrive de fait à être un lieu d'illustrations des compétences professionnelles attendues chez les jeunes.

La directrice laisse la parole sur les **jeunes officiels** à **Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe**. Cette année un travail a été réalisé dans la continuité des autres années qui a mis en avant la force du partenariat qu'il y a entre la MAIF et l'UNSS pour la partie jeunes officiels avec un nombre toujours croissant et avec quelques éléments donnés dans l'UNSS en chiffres et en images. Il y a un nombre de filles très important et l'UNSS arrive presque à la parité au niveau des jeunes officiels avec des pratiques où les filles sont en nombre supérieur aux garçons et ce sont souvent les pratiques artistiques et gymniques. On est toujours dans une continuité de représentation des stéréotypes. Tout le monde se sent concerné avec des fonctions bien intégrées sur lesquelles un travail particulier est à faire et notamment sur les vice-présidents élèves. L'UNSS étant une association, la réflexion que nous pouvons avoir ensemble, est d'essayer de casser les points importants de blocage. Le point d'orgue sur ces jeunes officiels est le challenge Jeunes Officiels qui a pris cette année une tournure différente avec des ateliers de formation pour les jeunes, animés par des responsables comme des entraîneurs de niveau national. Cette année aussi, grâce à la MAIF, il y a eu énormément de jeunes secouristes qui, grâce au sport scolaire, ont été validés prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1). La directrice revient sur ce sujet : le sport scolaire n'a pas pour mission de valider des

jeunes en PSC1. En revanche, puisque l'UNSS est un complément et un outil au service des politiques éducatives et que le ministre s'est exprimé sur la nécessité d'augmenter le nombre de jeunes validés PSC1, il lui semblait normal que le sport scolaire puisse aussi investir cette dimension, ce que l'UNSS a fait cette année.

Marie-Ange DAFFIS, Directrice nationale adjointe :

Le dossier « Mixité, pratique au féminin » a évolué. Il s'est longtemps appelé « sport, filles et mixité ». On est en effet depuis quelques années dans un virage qui a longtemps été lié au développement de la pratique féminine exclusivement. Il est vrai que le plan de féminisation, mis en place par l'UNSS en 2013, mettait un point d'orgue sur la partie féminine. Les choses évoluent. La vigilance est de mise sur son développement mais la priorité de la direction nationale est surtout la mixité, le vivre ensemble et tout ce qui peut être engagé autour de cette thématique. Au niveau du plan sportif, on prône des équipes mixtes. Sur le nouveau plan 2020 – 2024, l'UNSS sera très attentive afin de préserver cette mixité. Un travail est réalisé depuis un certain nombre d'années sur le développement des activités connotées en favorisant des activités dites plus masculines mais aussi féminines, c'est-à-dire en adaptant les formats sur les gymnastiques artistiques, de façon à redonner une envie de pratiquer aux garçons. Le plan de féminisation a évolué avec un comité de pilotage composé d'enseignants, de sportifs de haut niveau et de personnalités de différents milieux. Une évolution remarquable à noter concerne le label AS égalité dans le cadre du prix Ethique. Ce label a énormément évolué depuis sa création. En terme de perspectives, l'UNSS souhaite que ce label soit vraiment représentatif et que l'AS puisse s'en emparer pour communiquer. Un travail est mis en place avec les AS pour créer un nouveau label. Une sorte de grille est préparée. Elle s'appuiera sur tous ce que les AS auront fait depuis quelques années comme projets et reprendra dans chaque projet ce qui est intéressant au niveau des pratiques. L'événement phare féminin, sportif et éducatif de l'UNSS est la Lycéenne. Une attention particulière est portée afin de ne pas exclure les garçons mais aussi sur l'ensemble du territoire où l'on peut observer sur certains territoires un manque de manifestations pour les filles. La lycéenne est parfois perçue comme discriminatoire tant à propos de sa forme utilisée que du financement fléché sur les filles. Il faut absolument travailler sur l'acceptation et la compréhension des différences.

Marion TROUILLET, Directrice nationale adjointe :

Le **Sport Partagé** : son programme qui est en pleine évolution et nécessite beaucoup de temps. Il faut aussi apporter de la continuité pour que les projets puissent se faire de manière pérenne. Pour 2018/19, 3 points ont été créés :

- Un cadre commun présent sur l'ensemble des fiches sport avec un règlement et une classification de plus en plus accessible aux enseignants qui ne sont pas spécialistes. L'objectif est de rendre visible le sport partagé dans l'ensemble des activités proposées et non de spécifier que le sport partagé est cantonné à une liste d'activités. A partir du moment où l'élève décide de passer les portes de l'AS, il doit avoir la possibilité, quel que soit le sport proposé, de pouvoir bénéficier d'adaptations.
- La création d'une adresse mail générique sport.partage@unss.org qui arrive directement sur les boîtes mails des délégués techniques sport partagé et sur la boîte mail du DNA en charge du dossier, de manière à répondre à un maximum de questions à tous niveaux et faciliter les échanges.
- Enfin, la création d'un logo sport partagé avec un visuel à diffusion maximale pour faire connaître et reconnaître le sport partagé et rendre plus visible ce programme.

L'ensemble des projets mis en place en 2017/18 ont été reconduits.

Pour 2018/19 se tiendra en novembre le premier regroupement des référents sport partagé. L'objectif est de construire une culture commune et un travail autour des compensations, nécessaire pour rendre plus équitable la compétition et la rencontre. Notre objectif est de rendre un maximum accessible ces outils et ces classifications pour des enseignants EPS qui voient de plus en plus l'arrivée d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements ordinaires.

Le 3 décembre prochain, journée nationale des personnes handicapées, aura lieu la première masterclass. L'idée est de voir augmenter le nombre de projets sport partagé sur cette semaine du 3/12 pour rendre davantage visible ce qui se fait sur le terrain.

En mars, un nouveau partenariat sera lancé avec l'ANESTAPS lors de la journée nationale du sport et du handicap. La période de janvier à juin est consacrée à 36 championnats de France sport partagé, chiffre en constante évolution qui regroupe plus de 266 équipes.

Enfin, on termine le calendrier en juillet avec la première participation lors des « inclusive games » de 2 équipes, l'une de Poitiers pour l'athlétisme, et l'autre de Créteil pour la boccia. Les 2 équipes sont revenues avec des médailles.

En terme de perspectives, l'UNSS est sur la continuité dans les projets qui ont été engagés. Le sport partagé a besoin de temps pour s'installer, pour créer un maximum d'outils pour le territoire, que ce soit déjà le cas dans les fiches sports avec les classifications identifiées, mais aussi la création d'une banque de données vidéos.

L'UNSS sera davantage sensible à rendre plus accessible les rôles donnés aux jeunes officiels quels qu'ils soient pour les élèves en situation de handicap avec une prise en compte et des adaptations possibles.

Dans le cadre de l'EPS, la directrice tient à rajouter une volonté de travailler sur les inaptitudes pour faire en sorte que tous les élèves aient le droit à un enseignement obligatoire qu'est l'EPS et qui compte pour les examens nationaux.

Il faut bien faire la différence entre sport partagé et sport pour jeunes en situation de handicap. L'UNSS a la volonté de pouvoir également travailler sur le sport adapté.

Elle rappelle dans les perspectives et dans la présentation du projet sur les gymnasiades SSG 2022 un des points forts du dossier : celui des jeux pour tous. Ce sera en effet la première fois que, sur un même espace, seront organisées des compétitions pour jeunes sportifs et jeunes en situation de handicap sportifs.

Par ailleurs, elle rappelle que **la formation** est un point essentiel puisque l'école est un lieu de formation. Le travail réalisé sur les jeunes officiels est bien sur un temps de formation. La formation des élèves est quelque chose de tout à fait normale. La JNSS, en plus d'être un temps de découverte, devrait être considérée comme un temps de formation. Des jeunes y agissent avec des ateliers spécifiques de formation dans des domaines particuliers. Il y avait aussi pour habitude de faire des formations pour les personnels enseignants, soit dans des disciplines particulières, soit sur des fonctions spécifiques.

Il a été reproché à l'UNSS de construire ces formations et d'engager nos personnels dans ces formations, à l'heure même que le motif d'agir de l'UNSS n'est pas celui de la formation, raison pour laquelle elles sont désormais inscrites aux plans académiques de formation. Cela permet ainsi aux gens d'être couverts sur leurs formations et leurs déplacements, et à l'UNSS de continuer à initier quelque chose d'assez novateur que sont les formations élèves enseignants. Il faut aussi poursuivre les formations avec le monde sportif, qu'elles se fassent sur d'autres temps que ceux de l'élève ou sur les temps de l'AS, c'est-à-dire le mercredi après-midi.

Il faut vraiment bien différencier les choses pour ne pas prendre le temps de l'élève mais pour continuer à agir sur la formation et essayer d'apporter une plus-value au sport scolaire. Il faut donc travailler avec l'inspection générale et avec l'ensemble des inspecteurs.

Il faut mener une réflexion sur la différence entre les pratiques obligatoires et leur enseignement et celles faites par des jeunes volontaires pour pratiquer. Dès lors, on est plus sur une réflexion sur les contenus de formation que sur la formation ou l'interdiction de réaliser des formations ; il faut faire en sorte que l'UNSS soit à l'initiative de formations.

Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS : il est nécessaire de rendre plus lisible tous ces dispositifs. Dans les plans académiques de formations, il est parfois un peu compliqué de faire rentrer ce type de formation car les plans académiques dépendent des projets académiques des recteurs. Des orientations bien identifiées sont données par rapport auxquelles les inspecteurs pédagogiques doivent s'organiser pour proposer des formations. Il y a quelques académies qui arrivent à inscrire ce type de formation mais c'est loin d'être la majorité. C'est une piste qu'il va falloir continuer à travailler et dans un budget contraint.

La directrice rappelle qu'il est important de dire qui est habilité à construire de la formation. Si le sport scolaire est un outil au service des politiques éducatives, alors il peut avoir sa place dans le cadre des plans de formations et devient non pas une priorité en tant que telle mais comme un outil au service du reste.

La CNCE représente un temps très apprécié parce que les chefs d'établissements sont les acteurs principaux du sport scolaire. Ils sont vraiment ceux qui, au local, permettent d'accompagner les enseignants d'éducation physique dans leur action au quotidien.

Dans le rapport de la cour des comptes, il est aussi précisé que l'AS n'est pas seulement le lieu des enseignants de l'EPS. Il faut le voir comme quelque chose de très positif, comme une ouverture qui leur permet de faire valoir leur expertise dans le domaine et de montrer en quoi d'autres collègues peuvent être investis sur le sujet du sport scolaire comme outil au service de l'ensemble des politiques ministérielles.

Elle cite à ce titre l'exemple d'une AS de Toulouse, inscrite aux jeux internationaux de la jeunesse, qui est partie avec un enseignant d'histoire et géographie à Beyrouth. L'enseignant a utilisé ce lieu de rencontres pour en faire

un temps de réflexion et de pratique dans le cadre de cette discipline. Comme la plupart de nos projets sont des projets à la fois sportifs, culturels et éducatifs, il n'a eu aucune difficulté à s'intégrer dans le projet des Jeux Internationaux de la Jeunesse (IJ). Suite à cette expérience, il avait à cœur de pouvoir prendre une place au sein de l'AS et de son bureau pour essayer de développer toutes ces dimensions autour de la pratique sportive. Les chefs d'établissements, présidents d'AS, sont particulièrement engagés et investis dans le cadre du sport scolaire de par leurs fonctions. Ils sont parfois en délicatesse ou inquiets par rapport à cette fonction qu'ils doivent remplir. Si le sport scolaire est à l'école, c'est parce que l'engagement associatif n'est pas quelque chose d'inné. Si l'école a choisi de créer une AS, cela ne pouvait être qu'avec des acteurs professionnels qu'elle engageait cette réflexion pour être dans la continuité du développement et de la formation de nos jeunes. C'est donc tout naturellement que le chef d'établissement prend sa place comme pilote de l'établissement. Mais les chefs d'établissements ne sont pas des anciens enseignants d'EPS. Il convient donc de mieux leur expliquer comment ils peuvent investir cette place de président d'AS. Pour cela, nous avons choisi de travailler autour du thème : « l'AS, un outil fédérateur au service du pilotage de l'établissement ». Un travail a été réalisé autour des 4 parcours. Depuis la JNSS, un 5^e parcours s'est rajouté. Autour des 4 parcours que sont le parcours citoyen, le parcours d'avenir, le parcours culturel et le parcours d'orientation, il faut montrer en quoi, grâce à cette association sportive, le chef d'établissement et l'équipe éducative ont à disposition un outil qui peut servir pour essayer de générer une dynamique éducative dans l'établissement. L'UNSS a souhaité poursuivre ce travail pour l'année à venir. Ce qui nous est apparu comme peu efficient, c'est le niveau auquel l'UNSS a réalisé ce travail. L'UNSS a cette année conservé la thématique mais a travaillé au plus près du terrain. Elle a agi avec ses cadres pour qu'ils puissent intervenir au niveau des bassins de chefs d'établissements afin de continuer à créer une dynamique au plus près des personnels. Il lui faudra travailler avec les inspecteurs d'académie sur comment mieux investir la place du sport scolaire et comment lui donner toutes ses possibilités sur l'échelon de proximité et de rencontres entre les chefs d'établissements. Il doit y avoir concrètement 25.000 chefs d'établissements sur le territoire. L'UNSS a réussi à en toucher 222. La directrice se dit loin d'être satisfaite car les chiffres vont à l'encontre de la dynamique créée sur le travail lors de cette CNCE.

La directrice aborde maintenant le **programme Horizon 2024** dont l'UNSS est membre. L'UNSS en est acteur mais pas du tout initiateur. Une réflexion avait été faite lors du comité Horizon 2024 dernier où l'Inspection Générale faisait valoir la difficulté pour les inspecteurs d'être sur tous les fronts et notamment sur « référents génération 2024 et référents jeux olympiques ». Il est important de considérer que les cadres en territoires sont des gens qui, régulièrement, travaillent au quotidien pour que les jeux olympiques soient un événement qui soit dans toutes les têtes car tout ce qui est fait au quotidien, est toujours fait en lien avec la perspective des jeux olympiques. Les cadres UNSS sont tout à fait bien placés et disponibles pour pouvoir être les référents en territoires des jeux olympiques et paralympiques. Une belle avancée a déjà été faite avec le comité d'organisation des jeux olympiques qui a acté le fait de proposer à l'UNSS d'être « terre des jeux ». Il s'agit encore d'un label que l'UNSS saura investir.

Denis LECAMP, élus des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers, demande ce qu'il en est de l'utilisation possible des logos par les établissements qui sont entrés dans la procédure génération 2024.

Pierre-Emmanuel PANIER, chargé de mission au bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des Sports : La charte de l'utilisation du logo ne doit pas bouger. L'AS, étant présidée par le chef d'établissement, elle a le droit de l'utiliser. L'usage du logo par l'AS ne pose donc pas de difficulté. En revanche, concernant les manifestations portées par l'AS dans le cadre de l'UNSS, il peut y avoir une problématique commerciale qui met effectivement en difficultés, pour le label génération 2024, les ministères, les fédérations scolaires et ce partenaire commercial qu'est la MAIF sur la JNSS par exemple. Il faut donc vraiment bien distinguer les espaces mais pour l'instant, la position est ferme sur ce plan du point de vue du comité.

Nathalie COSTANTINI : L'année dernière, la JNSS s'est passée sans la présence des ministres, mais cette année avec une représentation très forte non seulement des ministres mais aussi des présidents de fédérations puisque l'événement a été choisi pour pouvoir signer pas moins de 12 conventions. Ces conventions sont des conventions formelles mais en même temps, ce sont des conventions réitérées qui se nourrissent de propositions différentes. Sans vouloir mettre une fédération plutôt qu'une autre en avant, un temps de travail a été réalisé il y a 10 jours avec la Fédération Française de Basket-Ball qui a réussi à réunir en même temps l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL et la FFSU. La journée s'appelait la journée des partenariats éducatifs. Il est important de mettre en avant et de mieux communiquer sur ce genre d'événements qui permettent de montrer à quel point la volonté de travailler sport

scolaire et sport fédéral est réelle. La confiance entre les partenaires est un fondement sur lequel il est important d'insister.

La JNSS a été intégrée comme une des 3 activations majeures pour les JO de Paris 2024. L'UNSS investit complètement cette JNSS. Elle est organisée et payée par l'UNSS qui travaille en interne avec l'USEP et l'UGSEL pour cette journée. Elle intègre aussi la DGESCO qui a travaillé avec nous sur la mise en place de toutes ces conventions. L'UNSS a besoin de cette journée pour donner plus de visibilité au sport scolaire.

Denis LECAMP, élus des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers : Il y a bien une différence de financement dans les territoires. Des actions comme Génération 2024 et la Journée du sport Scolaire sont une charge pour les conseils départementaux.

La directrice nationale rappelle que l'UNSS donne partout dans les territoires les moyens de fonctionner pour engager un certain nombre d'activations que les territoires accompagnent. Dans tous les cas, un département ne va pas financer une activation nationale. La directrice nationale se félicite que de l'engagement des départements lors de la journée phare du sport scolaire. Il est vrai que la présence des ministres sur Paris est plus facile mais notre réflexion va également se porter sur des événements phares nationaux autre part que ceux organisés systématiquement sur Paris.

Elle aborde ensuite **la relation avec les armées**, toute particulière cette année, avec l'événement du relai de la flamme mis en place pour la commémoration du 100^e anniversaire de l'armistice. Cet événement qui a intégré la totalité des territoires français et DOM, a permis à des jeunes de venir vivre la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu à Paris. Ce moment à la fois majeur et magique a aussi permis de positionner très fortement le sport scolaire sur le territoire puisque bon nombre de ces jeunes ont participé avec le préfet aux commémorations en étant en tête de cérémonie. Suite à cela, la générale responsable de la réserve nationale a souhaité faire en sorte que le sport scolaire soit davantage intégré dans cette réflexion. L'UNSS travaille donc sur ce sujet. Tout comme la réflexion autour du SNU, même si elle n'est pas directement portée par les armées, elle sera une perspective pour nous sur cette année 2019/20.

Christophe LUCZAK, Directeur national adjoint, fait le point sur le dossier des **relations internationales** en faisant référence à la diplomatie du sport scolaire dans la dynamique des grands événements sportifs internationaux, et notamment les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Il y a une véritable mission traditionnelle, celle des relations avec la fédération internationale du sport scolaire (ISF). L'ISF organise des événements puisqu'on parle de championnats du monde scolaires et européens scolaires. Ce sont des événements auxquels l'UNSS et les équipes de France participent. Ce sont également des événements que l'UNSS organise sur le territoire français. L'ISF, c'est aussi la gouvernance d'une fédération internationale. Il y a 122 pays, membres très actifs. L'UNSS est notamment présente dans la gouvernance de cette fédération internationale qui a beaucoup de directeurs UNSS en régions et en départements, membres de commissions techniques, de la commission communication et marketing qui permettent de bien représenter la place du sport scolaire dans le monde.

Il y a une autre vision moderne des relations internationales avec 3 axes majeurs : la coopération internationale avec les accords bilatéraux signés avec de nombreux pays. L'UNSS est extrêmement demandée par nos voisins à l'international, notamment par des pays avec lesquels l'UNSS a des conventions, et par d'autres qui souhaitent signer des conventions avec l'UNSS. A chaque fois, les différents acteurs que sont le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, l'UNESCO, les fédérations internationales, la commission européenne, le parlement européen, sollicitent l'UNSS pour travailler avec différents pays où les projets sont extrêmement actifs comme avec la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Chine, Madagascar. Notre vision est celle de notre travail avec l'AEFE, réseau français des lycées du monde. Il s'agit d'un protocole qui existe depuis 2011 au travers d'une convention signée à nouveau en 2014, en 2017, et à signer en 2020. Cette convention prévoit de pouvoir proposer à un élève scolarisé dans le monde à pouvoir bénéficier d'une offre de formation, offre de pratique de qualité par la complémentarité des réseaux de l'AEFE et de l'UNSS.

Les jeux internationaux de la jeunesse (JIJ), programme phare des réseaux UNSS/AEFE, sont un projet sport, culture et patrimoine, projet qui impacte énormément les établissements participants. La prochaine édition se tiendra après celle de Beyrouth à Chicago.

Le dernier axe est celui des grands événements sportifs internationaux dans la politique des RSE (responsabilité sociétale des événements ou des entreprises). En tant que partenaire d'un grand événement tels la coupe du monde de la FIFA féminine, le championnat d'Europe de volley-ball en septembre dernier ou bien encore le

championnat d'Europe d'athlétisme 2020, l'UNSS est à chaque fois sollicitée pour travailler sur tout ou une partie du programme éducatif de ces grands événements sportifs internationaux, que ce soit dans la phase de candidature ou dans la phase de livraison, réalisation.

Toute cette structuration du sport scolaire mondial, la fédération internationale du sport scolaire, la coopération internationale avec les accords bilatéraux avec différents pays, le travail avec le réseau de l'agence des établissements français à l'étranger et les programmes éducatifs des grands événements sportifs internationaux, ne peuvent être réalisés sans les soutiens très forts du ministère de l'éducation nationale, du ministère des sports, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du patronage de l'UNESCO, de la commission européenne, du parlement européen et des fédérations internationales qui parfois sollicitent l'UNSS sur ces sujets.

Sur le sujet AEFÉ, quatre établissements sont actuellement affiliés à l'UNSS avec 1653 élèves. Cela permet d'offrir la possibilité à un élève et à un enseignant de participer à une rencontre internationale au cours de sa scolarité. On travaille bien sur la citoyenneté internationale ou sur le parcours international d'un élève. C'est un axe important à développer. L'AEFE est un partenaire avec lequel l'UNSS travaille depuis 2011. Cette convention est une vraie force pour l'UNSS et confirme l'intérêt que l'UNSS a de permettre au plus grand nombre d'élèves d'avoir accès à un événement international. C'est une structuration juridique un peu lourde au départ (problématique de droit local dans les pays étrangers) et la liberté d'associations n'existe pas toujours dans certains pays du monde. Cela nécessite donc un gros travail juridique entre nos 2 structures.

L'AEFE a travaillé sur une note de cadrage interne qui permet de développer ce programme.

Au niveau de l'ISF, la France est un membre très actif de la fédération internationale depuis de nombreuses années. Cette année, Monsieur LUCZAK annonce que les jeunes de nos équipes de France scolaires ont participé à 12 championnats du monde scolaires. Il rappelle que les élèves participant à ces championnats du monde scolaires sont des champions de France UNSS avec leur établissement. La France préside la fédération internationale. Elle accueille pour 2020 un championnat du monde scolaire de futsal à Lyon. Il s'agit d'un gros travail avec la Fédération Française de Football et un énorme travail académique sur le programme éducatif mis en place dans l'académie.

En terme de coopération, l'UNSS était présente sur les conférences internationales des responsables ministériels et hauts fonctionnaires de l'éducation physique et du sport mises en place par l'UNESCO. Cela permet de remarquer la place de l'UNSS et du sport scolaire français.

Nathalie COSTANTINI : Chaque jeune trouve un moyen de pouvoir vivre grâce au sport scolaire une expérience à l'international. Développer d'autres modalités de réflexion et d'engagement pour l'international est un axe important. Cette expérience qui ne passe pas forcément par la fédération internationale permet de faire émerger de nouveaux projets car toutes les propositions sont possibles.

En terme de perspectives, l'échéancier pour déposer le dossier des School Summer Games (SSG) a été modifié à la fin du mois d'octobre et l'attribution se fera le 30 novembre à Zagreb. 3 concurrents qui sont la Russie, la Serbie et l'Azerbaïdjan sont toujours en course. Le projet présenté est un projet global qui va dans le sens de ce que défend le sport scolaire ; c'est un projet sportif, culturel, éducatif et patrimonial organisé autour de 4 grands slogans : les jeux pour tous, les jeux sur tous les territoires, les jeux avant les jeux et les jeux pour les jeunes par les jeunes. La directrice fait part de son déplacement à la commission européenne qui a trouvé ce projet très intéressant. Elle veut bien nous accompagner par rapport au projet Erasmus+ sport. Ce sera aussi le moyen de pouvoir avoir une expérience dans le domaine de ces projets européens qui sont un nouveau sujet porté pour l'instant par **Marie-Ange DAFIS** qui a suivi une formation pour pouvoir les accompagner. L'UNSS a aussi eu la chance de pouvoir être intégrée dans une réflexion au niveau du parlement européen. Avec ce dernier, les financements possibles sont des financements bien plus importants que les 500.000 € possibles du projet Erasmus+ sport. On est en effet sur un voire plus d'un million d'euros. C'est très positif car c'est un projet qui coche toutes les cases, notamment la case santé avec une annonce santé dans le projet, la mise en place du partenariat avec l'association française de lutte contre le dopage (AFLD) et avec la priorité donnée au handicap en associant des jeunes en situation de handicap dans le cadre du projet. Il faut aussi savoir que la France accueillera plus de 50 pays et qu'elle est le seul pays européen à s'être présenté pour cette candidature. Il y aura donc, si la France gagne, un budget à part pour se positionner sur cet événement.

Sur le programme **Santé UNSS**, **Christophe LUCZAK** ne revient pas sur l'accessibilité de la licence UNSS.

Des cross défit', courses solidaires UNSS, sont mis en place pendant les cross ou ailleurs, en relation avec différents partenaires car les cross sont quelque chose de très culturels, très massifs, et développés sur l'ensemble du territoire. L'UNSS a aussi un partenariat dont elle très fière qui est celui qu'elle a avec la Fédération Française de Cardiologie (F.F.C.) dans le cadre des parcours du cœur scolaire. Tout cela est très complémentaire. 2900 établissements environ y ont participé.

La convention avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) va être signée. Cela fait beaucoup de temps que l'UNSS travaille avec l'agence et ce partenariat va être acté par une convention officielle.

Monsieur LUCZAK met aussi en avant le guide pédagogique : celui du code du sportif sain diffusé à plus de 100.000 exemplaires papiers. Ce document est accessible à tous les enseignants, tous les élèves, tous les chefs d'établissements. Il a été élaboré avec plusieurs fédérations, avec le ministère des sports, le ministère de l'éducation nationale et nous permet de travailler avec plusieurs fédérations sur des thématiques très précises.

Nos relations avec le ministère de la solidarité et de la santé ont été aussi accentuées pour que notre programme soit plus cohérent.

Nathalie COSTANTINI : La santé est un sujet pas vraiment investi cette année, sauf par rapport aux parcours du cœur pour lesquels l'UNSS a un travail en cours avec le ministère des sports pour essayer de développer sur cette action.

Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport - Direction des Sports : Des dispositifs de simplification ou de réforme du certificat médical ont revu tout le planning des consultations obligatoires s'adressent aux enfants et maintenant aux adolescents pour que le médecin puisse lors de cette visite médicale vérifier si l'enfant est apte ou pas à la pratique d'une activité physique et sportive, ce qui va permettre de décharger au moment de la prise de licence l'obligation pour les parents d'obtenir un certificat médical. C'est un véritable changement d'organisation de la surveillance médicale qui s'adresse aux jeunes. Par contre, les disciplines particulières avec contraintes ne sont pas du tout concernées par ces dispositions puisqu'on reste dans l'obligation d'avoir une surveillance médicale avec l'obligation d'avoir un certificat médical tous les ans. La réforme ne s'adresse à ce stade qu'aux mineurs.

Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS : Cela va permettre à des enfants qui ne sont ni licenciés, ni sportifs, d'avoir un suivi médical alors qu'avant, il fallait toujours compter sur l'inscription dans une association pour avoir ce suivi. Le certificat médical était en son temps toujours obligatoire. Quelques AS continuent toutefois de sur-réglementer là-dessus. La loi est désormais passée et il est important que tous les élèves, tous les jeunes soient suivis médicalement et pas seulement ceux qui s'inscrivent dans une association.

Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe : Sur l'implication des parents, l'UNSS les responsabilise plus sur le parcours de l'enfant à travers la santé, mais pas que sur la santé. Depuis trois années, l'UNSS organise des rencontres de parents d'élèves à l'AS en y incluant petit à petit de plus en plus d'élèves, et l'UNSS en est arrivée au bilan suivant. Il y a plusieurs départements, et notamment une académie, qui a démarré les formations en départements dans les territoires. De fait, l'UNSS s'est, cette année, particulièrement appuyée sur cette expérience-là. Désormais, l'UNSS dispose d'une base concrète, grâce à plusieurs points : labellisation des parcours d'élèves qui ont de belles choses à raconter, regard des parents sur cette expérience d'élèves en confiance avec une meilleure estime d'eux-mêmes. Les parents sont les meilleurs ambassadeurs du sport scolaire parce qu'ils vivent l'évolution des enfants à travers cette prise de responsabilités. Ils poursuivent le travail engagé qui est un travail de communication avec les fédérations de parents d'élèves très actives sur le terrain.

Il est important aussi d'insister sur le renforcement de ces liens. Il faut systématiquement que les fédérations de parents d'élèves soient invitées mais pas que sur des temps institutionnels et administratifs, sur tous les temps festifs aussi.

Concernant les perspectives, il faut partir du territoire, inviter des acteurs par département de façon à vraiment parler du terrain. Ensuite, lorsque tout le territoire aura été fait, une synthèse pourra enfin être envisagée sur ce dossier.

Sur le **développement durable** : Ce dossier a tout son sens à travers nos 3 axes : accessibilité, innovation, responsabilité qui correspondent aux 3 sphères sociales, économiques et environnementales. Il faut l'afficher haut et fort, et pas seulement ramasser les déchets, les trier et les mettre à la poubelle. Le développement durable touche tous les publics, les mixités sociales, les publics en territoires, et bien évidemment sensibiliser l'ensemble de nos partenaires. Il faut aussi développer les outils. Il faut prendre les choses en main. L'UNSS espérait avoir plus de 9.000 jeunes officiels écoresponsables, un ou deux par AS. Tous les enseignants d'EPS sont encouragés à communiquer avec nos élèves, dans toutes les classes, pour leur dire qu'à l'AS, on doit pouvoir afficher un certain nombre d'élèves licenciés UNSS à la fois jeunes écoresponsables, et aussi jeunes éco-délégués dans les classes.

Désormais, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et solidaire, un travail est également à réaliser en territoires à partir de masterclasses. L'UNSS travaille aussi sur la sortie d'un livret jeune écoresponsable pour proposer des outils et avancer sur des formations.

Nathalie COSTANTINI : Le sport scolaire sera écoresponsable dans tous les événements qu'il organise, y compris dans la réflexion autour des goodies.

Charles KASHEMA, Directeur de la Communication, rappelle que l'UNSS a une télévision, qui ne demande qu'à recevoir des vidéos pour être mises en avant sur le site.

Sur 2018, 2 choses sont importantes à souligner : celle de la création des référents communication avec une équipe de dix-sept cadres locaux qui va accompagner l'UNSS sur la communication afin de rendre compte de ce qui se passe sur les territoires et d'en avoir une plus grande lisibilité et celle de l'intégration de la communication dans tous les dossiers même transversaux.

Parmi les perspectives, l'UNSS compte aussi sur l'intégration de nouveaux partenaires en 2019/20 afin d'obtenir un peu plus de budget. Si la France obtient les SSG 2022, l'UNSS envisage de rendre sa candidature plus lisible également.

Elle compte aussi développer sa communication autour des acteurs locaux comme les académies et les acteurs de communication des rectorats.

Nathalie COSTANTINI : La communication externe a été effectivement mise en valeur. L'UNSS s'organise maintenant sur la communication interne avec les rectorats et le positionnement des services sur les territoires.

Beaucoup de choses sont en continuité. Mais il y a des dossiers qui ne donnent pas forcément des résultats dans le court terme ; il faut à la fois parler du sport scolaire dans le court terme, mais aussi dans le moyen et le long terme. L'UNSS sait travailler en partenariat, elle sait également accompagner. Le sport scolaire serait donc plus propice à un bon positionnement dans le panorama de tous. L'UNSS travaille avec 1.200.000 élèves et parfois la ressource unique des enseignants d'EPS est compliquée. Il faut donc créer plus de liens et de synergies. Elle rappelle que l'UNSS est la seule fédération qui accepte de perdre ses licenciés pour que nos élèves réussissent leurs cursus scolaires. En revanche, l'UNSS doit s'engager avec force sur un habitus de pratique au moment du passage entre le collège et le lycée. Si nous réussissons à le créer en le travaillant plus tôt et conjointement avec l'USEP sur le CM1 et CM2, l'UNSS fera des choses très positives.

En conclusion, l'équipe nationale est en cours de recrutement de deux cadres avec une volonté de diversifier les compétences pour que nous puissions unir l'équipe sur des domaines multiples et variés.

Il y a encore un grand nombre de sujets sur lesquels l'UNSS doit travailler avec la DGESCO. L'ensemble des cadres de la direction nationale sont en lien avec non seulement des référents de la DGESCO pour tous les sujets portés par la DGESCO mais aussi en lien avec toutes les différentes institutions d'autres ministères.

La directrice annonce que, dans le cadre de notre positionnement au CNOSF, l'UNSS est en train de construire un continuum d'événementiels partenariaux. L'UNSS fait avec les 21 fédérations sportives des activités sur lesquelles un événement sportif a été proposé. De fait, les gymnasiades intègrent les lycéens, mais aussi les collégiens. Pour les collégiens, au niveau du cycle 4, le projet « jeux des jeunes » est en train d'être monté pour 2021, à l'initiative du mouvement sportif qui s'est tourné vers l'UNSS pour l'accompagner conjointement. La multi-activité est mise en avant, pas la partie compétition, plutôt la partie rencontre, promotion, événement et santé.

Une expérimentation a été aussi lancée grâce à la fondation Alice Milliat venue rencontrer l'UNSS. L'UNSS est devenue partenaire de cette fondation pour créer un événement qui s'appelle « les Jeux de la Mixité » qui va se réaliser cette année à titre expérimental sur la communauté de commune des Mureaux. L'idée est de le faire avec l'USEP sur le CM1, CM2, 6^e. Le sport scolaire sera ainsi représenté et porté en partenariat avec l'ensemble de nos acteurs.

Monsieur Florent KUNZELMANN, élu des AS, animateur d'AS, académie de Bordeaux : Ce rapport général est insuffisant, incomplet et ne permet pas aux élus des AS de retracer correctement la réalité de leur quotidien. Pour exemple, deux pages uniquement sont consacrées à la vie des AS et à la notion comme l'an passé de vice-présidence. Or, certains chiffres issus de la vie des AS, sont absolument nécessaires pour comprendre les fonctionnements et les difficultés des Associations (coût moyen du contrat, coût moyen des transports pour une AS, pourcentage de cours le mercredi après-midi, etc).

Nathalie COSTANTINI : Le document « l'UNSS en chiffres et en images » est réalisé pour que l'on puisse le communiquer à nos partenaires pour donner une meilleure vision de ce qu'est le sport scolaire. Certains éléments sur lesquels sont apportés des réponses, ne pourront figurer sur ce document. Ce document permet à l'UNSS de construire notre culture commune. Il y a ce qui permet d'être vu à l'extérieur. Mais il ne faut pas donner des informations qui risquent à l'extérieur d'être mal interprétées. En revanche, le prix de la licence est quelque chose d'important car il s'agit d'un échange avec le ministère des sports. On se rend compte, de plus en plus, grâce aux collectivités, que ce n'est pas tant le prix de la licence qui pose problème pour la pratique des jeunes mais plutôt le temps de pratique, le lieu de pratique et la réflexion sociétale autour du nombre croissant de femmes seules avec leurs enfants qui n'ont pas d'opportunité de les accompagner pour aller pratiquer. Ces éléments sont importants. Le coût de la licence avait été fait au regard de la demande initiale des élus des AS pour se rendre compte du poids du coût de la licence et de l'augmentation de la licence l'année dernière, sachant que l'UNSS s'était engagée à ne pas faire d'augmentation cette année, ce qui a été le cas. En revanche, il y aura une augmentation du montant de la licence qui sera indexée sur le coût de la vie sur la licence prochaine.

Gilles RODIA, élu des AS, animateur d'AS, académie d'Aix-Marseille, se dit inquiet car si des académies ne réunissent pas leur conseil régional UNSS et/ou leurs conseils départementaux, cela va poser un gros problème pour les élections. Il demande de fait à ce que les instances se tiennent vraiment pour que les élections aboutissent.

Nathalie COSTANTINI annonce que le rapport général sera en ligne sur l'application avec tous les guides qui y sont liés.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, fait une remarque sur l'international car les AS ne savent pas comment s'approprier les projets. Il faut qu'elles sachent où s'adresser pour monter leurs projets.

Elle a une autre inquiétude à propos des affiliations et des contrats licences. Certaines AS n'ont pas les moyens financiers en début d'année pour honorer l'affiliation et le contrat. Serait-il possible de dissocier l'affiliation et l'achat du contrat de manière à ce qu'elles puissent d'abord s'affilier en payant immédiatement, ce qui permet de licencier des élèves, puis payer le contrat au rythme de leurs possibilités financières ?

Bernard QUINCY, Directeur du service informatique, recense plus de 8500 AS affiliées aujourd'hui, annonce qu'il serait délicat de séparer l'affiliation du démarrage du contrat. Les services régionaux arrivent tout de même à mettre en place avec les AS en difficultés des moyens de paiement échelonnés. En revanche, il a plus de mal à savoir exactement quelles AS ne paient pas si les services régionaux ne font pas leurs remontées. Il faut savoir qu'à chaque fois qu'une AS paie, le service régional le comptabilise pour avoir une vision plus précise.

Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe : Des fiches synthétiques sur les différentes thématiques posant souci vont être actées avec des liens pour avoir la bonne méthodologie de comment s'y prendre. Cela représentera une circulaire par dossier.

V) Approbation du rapport général 2018-2019

Xavier TURION procède à l'approbation du rapport général 2018/19 approuvé à l'unanimité.

VI) Clôture et remerciements

Xavier TURION remercie chaleureusement la directrice ainsi que l'ensemble des directeurs adjoints s'étant exprimés sur cette instance pour ce bilan très détaillé qui témoigne du dynamisme et de la forte implication de l'UNSS au service du sport scolaire.